Nations Unies S/2001/550

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2001
Français
Original: anglais

Lettre datée du 23 mai 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 3 de l'article 12 du Statut du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, qui se lit comme suit :

« Si le siège de l'un des juges élus et désignés conformément au présent article devient vacant à l'une des Chambres, le Secrétaire général, après avoir consulté les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, nomme une personne réunissant les conditions indiquées au paragraphe 1 ci-dessus pour siéger jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur. »

À ce sujet, j'ai le regret de vous informer du décès, le 6 mai 2001, du juge Laïty Kama, ressortissant du Sénégal.

Le Gouvernement sénégalais a présenté la candidature de Mme Andrésia Vaz, ressortissante du Sénégal, en remplacement du juge Kama. Son curriculum vitae est joint en annexe à la présente lettre.

Je suis d'avis que Mme Vaz réunit les conditions indiquées au paragraphe 1 de l'article 12 du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Je considère en outre que la nomination de Mme Vaz permettrait d'assurer au Tribunal une représentation adéquate des principaux systèmes juridiques du monde, comme le prévoit le paragraphe 2 c) de l'article 12 de son Statut.

Je souhaiterais donc vous consulter sur la nomination de Mme Vaz, conformément au paragraphe 3 de l'article 12 du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda. J'attends avec intérêt vos vues sur la question.

(Signé) Kofi A. **Annan**

01-39810 (F) 050601 050601

Annexe

[Original : français]

Curriculum vitae de Mme Andrésia Vaz

Date et lieu de naissance : 4 février 1944, Dakar.

Profession et grade

Magistrat hors hiérarchie.
Premier Président de la Cour de cassation du Sénégal.

Diplômes obtenus

Diplôme du Centre national d'études judiciaires (France), 1969.
Licence en droit privé, 1967.
Baccalauréat, série Philosophie, 1962.

Fonctions occupées depuis 1969

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Dakar.
Juge au tribunal de première instance de Dakar.
Juge au premier cabinet d'instruction et Président du Tribunal du travail de Saint-Louis.
Doyen des juges d'instruction de Dakar.
Vice-Président du tribunal de première instance de Dakar.
Conseiller à la cour d'appel de Dakar.
Conseiller à la Cour suprême de Dakar.
Premier Président de la cour d'appel de Dakar (juin 1992).
Président de la Commission nationale de recensement des votes du Sénégal (1993).
Président de la Haute Cour de justice du Sénégal.
Premier Président de la Cour de cassation (février 1997).

Autres activités

Observation des élections au Mali, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Bénin comme Coprésident de la mission du NDI.

Participation à plusieurs conférences internationales dont notamment les réunions de l'Union internationale des magistrats, la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, la Fédération des juristes africaines et la Paix mondiale par le droit, la Commission internationale des juristes, la Conférence des juges en chef du Commonwealth et des juges de cours d'appel.

Chargée de cours à l'École nationale d'administration et de magistrature jusqu'en 1991.

Secrétaire général de l'Amicale des juristes sénégalaises.

Ancien Secrétaire général de la Fédération des juristes africaines.

Secrétaire général de l'Association sénégalaise d'études et de recherches juridiques, membre associé de la Commission internationale des juristes.

Membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Connaissance des langues

Français : courant.
Anglais
Espagnol
Portugais : lu.

Décorations

Officier de l'ordre du Mérite de la République du Sénégal.
Grand Officier de l'ordre du Mérite de la République du Sénégal.
Chevalier de l'ordre national du Lion.